

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE
DE

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

☎ 03.81.98.18.53

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

Vendredi 10 janvier 2025
à 18h00 à la Mairie

Sous la présidence de :

Christian QUENOT, Maire

Présents :

Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS et Jean-Marc ETIENNEY.

Représentés :

Absentes : Sylvie BICHET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Louis CARRERE a été désigné secrétaire de séance.

1 – DELIBERATION - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil Municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne Monsieur Jean-Louis CARRERE, secrétaire de la séance.

2 – DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024 a été établi et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 13 décembre 2024.

3 – DELIBERATION – ELECTION D'UN ADJOINT

Le Maire expose au conseil que, la démission de Madame Janine BARTEL de son poste d'adjointe et de son mandat de conseillère municipale ayant été acceptée par le Préfet le 17 décembre, la délibération du 13 décembre n'est pas valide.

Il convient donc de voter pour l'élection d'un nouvel adjoint.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Mme KOCH et Mme ROULLAIS sont candidates

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Il est procédé à un scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (bulletins blancs) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Hakima KOCHsix (6) voix

- Sylvie ROULLAIS.....quatre (4) voix

Madame Hakima KOCH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe au Maire.

L'ordre des Adjoints au Maire est ainsi fixé :

Monsieur Jean-Louis CARRERE : 1^{er} Adjoint

Monsieur Robert PERSONENI : 2^{ème} Adjoint

Madame Hakima KOCH : 3^{ème} Adjointe

4 – DELIBERATION – SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI

Le Maire expose au Conseil municipal que la charge de travail du secrétariat ayant augmenté, notamment par la reprise de certaines tâches, il convient de créer un emploi d'Adjoint administratif à temps complet.

Le Maire propose donc de supprimer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet et de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps complet.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet et la création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} février 2025.

5 – DELIBERATION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de Courcelles-lès-Montbéliard fasse un don d'un montant de 500.00€ à la Protection civile.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide d'approuver, à l'unanimité, l'attribution de la somme de 500€ à la protection civile pour soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte.

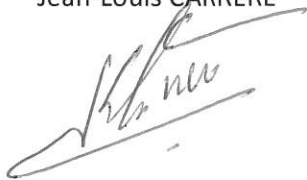
QUESTIONS DIVERSES

CALENDRIER

- 18 janvier : vœux du maire à la population
- 1^{er} février : théâtre Métaphysique
- 15 mars : conférence MATTERN/TOURET
- 22 mars : carnaval
- 10-11 avril : opération brioches

La séance est levée à 18h45.

La Secrétaire de séance,
Jean-Louis CARRERE



Le Président de séance,
Christian QUENOT

